



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 juin 2015

ACCA Saint Hubert du Col de l'Arc
N° d'agrément : 6 818
Commune de Saint Paul de Varces

Les membres de l'ACCA ont été convoqués par affichage au lieu habituel de la mairie 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Une copie de la feuille de présence est jointe au compte rendu.

Il a été fait mention dans la convocation effectuée par voie d'affichage l'ordre du jour :

- 1) **Rapport moral.**
- 2) **Bilan financier.**
- 3) **Prix des Cartes.**
- 4) **Attribution des Cartes d'Étranger.**
- 5) **Cartes Journalière.**
- 6) **Approbation des chefs d'équipe.**
- 7) **Corvées.**
- 8) **Chasse du lapin.**
- 9) **Chasse du chevreuil.**
- 10) **Chasse du Chamois Mouflon.**
- 11) **Chasse du Sanglier.**
- 12) **Sécurité.**
- 13) **Garderie.**
- 14) **Renard.**
- 15) **Jours de chasse au sanglier.**
- 16) **Vérification des bêtes.**
- 17) **Scout de France.**
- 18) **Ball-Trap.**

Lors de l'Assemblée Générale, il a été présenté et décidé :

1) **Rapport moral :**

Je tiens tout d'abord à remercier Thomas par son dévouement et son temps accordé au service de notre ACCA

Je remercie les chefs d'équipe pour leur participation tout au long de l'année mais aussi les chasseurs qui ont participé aux corvées d'aménagement et d'entretien mais aussi à faire fonctionner nos manifestations Boudin et BT avec leur sueur mais aussi avec leurs euros

2) **Bilan financier :**

Présentation des comptes de la saison 2014/2015 ainsi que les comptes prévisionnels pour la saison 2015/2016 par le Trésorier Gilles Alberti

Après présentation, l'approbation des dits comptes est mise au vote.

Vote

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 49

Après résultat du vote avec 49 voix pour, les comptes présentés par le Trésorier sont approuvés par l'Assemblée Générale pour la saison 2014/2015, et quitus lui est donné pour sa gestion.

Les comptes prévisionnels pour la saison 2015/2016 sont également adoptés.

3) Prix des cartes et permanences.

Nous pensons que le prix des domaines va fortement augmenter et nous réajusterons les prix des cartes l'an prochain cela dépendra aussi du résultat du prochain BT.

Le Conseil d'Administration vous propose donc pour la saison 2015/2016 que le prix des cartes reste au même prix que l'an dernier.

Ce qui donne les prix suivants

- pour la 1^{er} année de chasse Gratuit
- pour les – de 20ans → 55€
- pour les sociétaires + 70ans → 75€
- pour les sociétaires → 105€
- pour les ½ étrangers → 180€
- pour les étrangers → 265€

Vote

Abstention : 3

Contre : 0

Pour : 48

Après résultat du vote avec 48 voix pour, il est décidé, que le prix des cartes pour la saison 2015/2016 est arrêté à :

- pour la 1^{er}année de chasse Gratuit
- pour les – de 20ans → 55€
- pour les sociétaires + 70ans → 75€
- pour les sociétaires → 105€
- pour les ½ étrangers → 180€
- pour les étrangers → 265€

Les Permanences pour la Vente des Cartes

Les permanences des cartes s'effectueront :

- le vendredi 28 août de 17h à 19h au local chez JO.

- le vendredi 4 septembre de 17h à 19h au Forum des Associations sur la place de l'Église.

4) Attribution des Cartes d'Etranger

Le Conseil d'Administration vous propose de modifier le règlement intérieur pour l'attribution des cartes d'étranger.

Les cartes seront arbitrées pour et à partir de la saison 2015/2016 sur les critères suivant :

- la participation aux diverses corvées.
- la participation aux manifestations B T & Boudins.
- la conduite dans l'ACCA.
- le respect du règlement intérieur.

Après présentation, l'approbation de l'attribution des cartes d'Étranger est mise au vote.

Vote

Abstention : 3

Contre : 9

Pour : 39

Après résultat du vote avec 39 voix pour, il est décidé que les cartes seront arbitrées pour et à partir de la saison 2015/2016 sur les critères suivants :

- la participation aux diverses corvées.
- la participation aux manifestations B T & Boudins.
- la conduite dans l'ACCA
- le respect du règlement intérieur.

5) Cartes Journalières

Le Conseil d'Administration vous propose de modifier le règlement intérieur pour la prise des cartes journalières et le nombre de cartes par chasseur.

L'an dernier pour la saison 2014/2015 les cartes journalières étaient prises le jour mêmes et sans aucune restriction sur le nombre de cartes journalière prises par un chasseur.

Nous vous proposons :

- La prise des cartes devra s'effectuer la veille et un maximum de 3 cartes sera délivré à un même chasseur.
- En cas de non chasse pour cause de météo ou toutes autres causes la carte ne sera pas remboursée.
- Dans tous les cas la date de prise des cartes s'effectuera le samedi 10 octobre 2015

Après présentation, l'approbation de l'attribution des cartes journalières est mise au vote.

Vote

Abstention : 2

Contre : 7

Pour : 42

Après résultat du vote avec 42 voix pour, il est décidé que les cartes journalières pour à partir de cette saison 2015/2016 seront délivrées :

- La veille et un maximum de 3 cartes sera délivré à un même chasseur.
- En cas de non chasse pour cause de météo ou toutes autres causes la carte ne sera pas remboursée.
- La prise des cartes s'effectuera à partir du samedi 10 octobre 2015

6) Approbation des chefs d'équipes

Après démission de Mr Barnay du poste de chef d'équipe D

Le Conseil d'Administration propose les chefs d'équipe suivants :

- Equipe A : Marcel Geymond
- Equipe B : Joël Dumas
- Equipe C : Bruno Plain
- Equipe D : Stephane Bony
- Equipe F : Yves Trinidad
- Equipe G : Jean Luc Barneaud
- Equipe H : Sébastien Torsani

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

Après résultat du vote avec 51 voix pour, il est décidé que, les chefs d'équipe pour la saison 2015/2016 sont :

- Equipe A : Marcel Geymond
- Equipe B : Joël Dumas
- Equipe C : Bruno Plain
- Equipe D : Stephane Bony
- Equipe F : Yves Trinidad
- Equipe G : Jean Luc Barneaud
- Equipe H : Sébastien Torsani

7) Corvées.

Il est proposé de maintenir le système de récompenses aux chasseurs donnant de leurs temps et de leur sueur par l'attribution d'un bonus de points pris en compte dans le calcul d'attribution du plan de chasse Chamois et Mouflon représentant 35% des attributions.

Rappel de l'attribution des points :

- 10 pour l'agrainage annuel des sangliers
- 5 points par jour pour le BT
- 2 points par corvée diverses
- 2 points par corvée de sel
- 2 points pour parquer le maïs
- 2 points pour la fabrication des garennes
- 3 points par sortie de reprise lapins
- 5 points pour le fauchage
- 2 points par queue de renard
- 5 points pour les Boudins.

Pour avoir droit au point Renard il est impératif de ramener les queues soit pendant la chasse le vendredi soir aux permanences soit chez moi hors période de chasse.

Les chefs d'équipe me donneront le détail des corvées effectuées avant le 1 septembre 2015. Après cette date les points ne seront plus pris en compte.

Vote

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 49

Après résultat du vote avec 49 voix pour, il est décidé, de maintenir le système de récompenses aux chasseurs donnant de leurs temps et de leur sueur par l'attribution d'un bonus de points pris en compte dans le calcul d'attribution du plan de chasse Chamois et Mouflon représentant 35% des attributions.

Détail de l'attribution des points :

- 10 pour l'agrainage annuel des sangliers
- 5 points par jour pour le BT
- 2 points par corvée diverses
- 2 points par corvée de sel
- 2 points pour parquer le maïs
- 2 points pour la fabrication des garennes
- 3 points par sortie de reprise lapins
- 5 points pour le fauchage
- 2 points par queue de renard
- 5 points pour les Boudins.

8) Chasse du lapin

Il est proposé comme l'an dernier l'ouverture de la chasse au lapin 4 jours répartis en deux week-ends :

- Celui du 3 et 4 octobre 2015 et celui du 7 et 8 novembre 2015
- L'affût serait interdit, la fermeture fixée à 17h.
- La chasse sera limitée à un lapin par jour et par chasseur.

Vote

Abstention : 3

Contre : 7

Pour : 41

Après résultat du vote avec 41 voix pour, il est décidé, que la chasse au lapin :

- Sera ouverte les week-ends du 3 et 4 octobre 2015 et celui du 7 et 8 novembre 2015
- La chasse sera limitée à un lapin par jour et par chasseur.
- L'affût sera interdit, la fermeture fixée à 17h.

9) Chasse du chevreuil :

Le Conseil d'Administration vous propose cette année de redynamiser la chasse du chevreuil par un aménagement de cette chasse par la conjugaison de plusieurs modes de chasse.

Les 7 bagues seront attribuées ainsi: 1 par équipe

Nous vous proposons donc de chasser votre bague en trois périodes Approche et Battue, Fermeture et Approche.

- 1^{er} période à l'approche ou en battue de l'ouverture à fin octobre, pendant cette période a l'approche individuelle ouverte tous les jours sauf le vendredi.
- Pour la chasse en battue elle sera ouverte que l'après-midi le samedi dimanche et mercredi et libre le mardi et jeudi.
- 2^{me} période fermeture du 1er novembre au 15 décembre pour limiter les erreurs du fait que les brocards ont perdu les bois.
- 3^{me} période à l'approche du 15 décembre à la fermeture pour le tir de Brocard en velours ou de petit s'il vous reste votre bagues des périodes précédentes.

Dans chaque période tir uniquement d'un Brocard et d'un petit.

Vote

Abstention : 3

Contre : 26

Pour : 22

Après résultat du vote avec 26 voix contre, il est décidé, que la chasse du chevreuil se déroulera comme l'an dernier.

Rappel

- Les 7 bagues seront attribuées soit 1 par équipe.
- Le retour des bagues sera le dernier vendredi de novembre soit le 27 Novembre 2015, en tout état de cause, la chasse au chevreuil sera fermée à l'occasion du retour des bagues.
- Tir uniquement d'un Brocard ou chevillard.
- Pénalité attribuée à l'équipe en cas de tir d'une chevrette, elle sera de 150 points plan de chasse et suppression de la bague chevreuil l'année suivante.

Cette année il y aura qu'un seul registre de battues pour l'ensemble de l'ACCA

Les équipes qui veulent chasser le Chevreuil en équipe et en battue devront s'inscrire obligatoirement sur le registre de battue unique qui sera à disposition au local de chasse.

Pour les jours de chasse du Sanglier (samedi, dimanche et mercredi) la ou les équipes Chevreuil s'informeront de la présence ou pas de battue au Sanglier.

Si une battue au Sanglier est organisée un ou plusieurs secteurs leurs seront attribués par le Président ou son Suppléant désigné.

Si aucune battue au Sanglier n'est organisée les secteurs seront libres de choix.

En cas la non entente entre équipes de Chevreuil ou entre équipes de Chevreuil et de Sanglier sur le choix du ou des secteurs, le Président ou son Suppléant désigné interdira la ou les battues du chevreuil.

10) Chasse du Chamois Mouflon

Le Conseil d'Administration vous propose de réaménager le mode de chasse à l'approche du chamois et du Mouflon, cet aménagement a pour but :

- D'avoir un meilleur contrôle.
- Mode de chasse.
- D'avoir moins d'attente entre les tours.
- De diversifier les secteurs tournants.
- Retour des bagues.

Pour avoir un meilleur contrôle de qui est ou.

Je vous rappelle que le président est responsable en cas d'accident, et que les gardes ONCSF et ONF doivent savoir où se trouve chaque équipe.

Nous retournons à la mise en place des fiches de tour, cette fiche s'appliquera dans les deux cas, soit avec l'ancienne soit avec la nouvelle méthode de chasse proposée.

- Cette fiche sera remplie ou pré-remplie chaque vendredi soir aux permanences par les chefs d'équipes.
- Il sera impossible de ne changer ni les tours, ni les secteurs, ni les chasseurs.
- Cette fiche sera envoyée par mail à l'ONF et à l'ONCSF chaque vendredi soir.

Mode de chasse

- 5 chasseurs par secteur domaines ou communaux.
- Les bagues seront attribuées par équipe.
- Les chefs d'équipe donneront aux chasseurs les bagues ONF quand ils sont dans les domaines et idem pour les communaux.
- Nous vous informerons de la date pour commencer la banalisation des bagues par espèce.

La mise en place de cinq secteurs a pour but d'augmenter le nombre de tours.

- Les autres années sur 11 semaines que comporte la 1^{er} période vous n'aviez que 3 tours dans les domaines.
- Cette année sur la même période vous aurez 8 tours.

Pour les domaines :

- Col de l'arc : Le lundi, mardi, Jeudi et samedi
- Col Vert : Le lundi, mardi, Jeudi et samedi

Pour les communaux :

- Les Pichères comprenant toute la bande boisée des Pichères (de la réserve du Bacon au fond des Pichères) tous les jours sauf le vendredi.
- Cognat Sud (de la limite des Saillant au ravin du Cognat) arrêt de la chasse à 12h le mercredi, samedi et dimanche et libre les autres jours.
- Cognat nord (du ravin du Cognat à Chable) arrêt de la chasse à 12h le mercredi, samedi et dimanche et libre les autres jours.
- Les 5 secteurs seront reportés sur la cartes IGN ce trouvant au local chasse.

Retour des bagues

Comme chaque année le retour des bagues se fera le dernier vendredi de novembre soit le 27 Novembre 2015

- Pour la deuxième période en cas de forte chute de neige et de risque important d'avalanche, les secteurs col de l'arc, Col vert et Pichères seront fermés.
- Dans tous les cas toutes les équipes feront un 1^{er} tirage pour les secteurs ouverts.
- Puis les équipes ayant tiré un secteur feront un 2^{eme} tirage pour les bagues.
- Tous les tirages s'effectueront par tirage d'un numéro dans un chapeau.
- Si toutefois une équipe tirée au sort ne va pas chasser, à l'unanimité des membres du bureau, il pourra être décidé la non-participation de cette équipe aux autres tirages.

Tir Sanitaire du Mouflons

Il est proposé que des bagues de tir sanitaire soient gardées pour les réserver à des bêtes ayant un défaut de robe ou de corne (engendrant des blessures).

Vote

Abstention : 17

Contre : 9

Pour : 25

Après résultat du vote avec 25 voix pour, il est décidé, que la chasse du Chamois et Mouflon se déroulera ainsi par :

La mise en place des fiches de tour.

- Cette fiche sera remplie ou pré-remplie chaque vendredi soir aux permanences par les chefs d'équipes.
- Il sera impossible de changer ni les tours, ni les secteurs, ni les chasseurs.
- Cette fiche sera envoyée par mail à l'ONF et à l'ONCSF chaque vendredi soir.

Mode de chasse

- 5 chasseurs par secteur domaines ou communaux.
- Les bagues seront attribuées par équipe.
- Les chefs d'équipe donneront aux chasseurs les bagues ONF quand ils sont dans les domaines et idem pour les communaux.
- Nous vous informerons de la date pour commencer la banalisation des bagues par espèce.

La mise en place de cinq secteurs a pour but d'augmenter le nombre de tours.

Pour les domaines :

- Col de l'arc : Le lundi, mardi, Jeudi et samedi.
- Col Vert : Le lundi, mardi, Jeudi et samedi.

Pour les communaux :

- Les Pichères comprenant toute la bande boisée des Pichères (de la réserve du Bacon au fond des Pichères) tous les jours sauf le vendredi.
- Cognat Sud (de la limite des Saillant au ravin du Cognat) arrêt de la chasse à 12h le mercredi, samedi et dimanche et libre les autres jours.
- Cognat nord (du ravin du Cognat à Chable) arrêt de la chasse à 12h le mercredi, samedi et dimanche et libre les autres jours.
- Les 5 secteurs seront reportés sur la cartes IGN ce trouvant au local chasse.

Retour des bagues

Comme chaque année le retour des bagues se fera le dernier vendredi de novembre soit le 27 Novembre 2015

- Pour la deuxième période en cas de forte chute de neige et de risque important d'avalanche, les secteurs col de l'arc, Col vert et Pichères seront fermés.
- Dans tous les cas toutes les équipes feront un 1^{er} tirage pour les secteurs ouverts.
- Puis les équipes ayant tiré un secteur feront un 2^{eme} tirage pour les bagues.
- Tous les tirages s'effectueront par tirage d'un numéro dans un chapeau.
- Si toutefois une équipe tirée au sort ne va pas chasser, à l'unanimité des membres du bureau, il pourra être décidé la non-participation de cette équipe aux autres tirages.

Tir Sanitaire du Mouflons

3 bagues de tir sanitaire seront gardées pour les réserver à des bêtes ayant un défaut de robe ou de corne (engendrant des blessures).

11) Chasse du Sanglier

Pour des raisons de sécurité cette année il n'y aura qu'une équipe unique et un seul registre de battue sanglier pour toute l'ACCA.

Les battues seront sous la responsabilité du président ou de suppléants désignés.

7h30 au local pour faire les pieds.

11h pour s'inscrire sur le registre de battue.

La chasse individuelle est autorisée.

Pour les personnes voulant pratiquer ce mode de chasse. Ils devront se conformer à l'extrait du règlement intérieur qui sera remis avec la carte annuelle de chasse mandatant leurs droits et devoirs.

Extrait du Schéma Départementale de Gestion Cynégétique

Interdiction de la zone signalée à tout chasseur non inscrit sur le registre unique de battue et chassant l'espèce inscrit sur le registre de battue.

12) Sécurité

Rappel: afin de poursuivre l'action menée par Thomas pour renforcer la sécurité, il est proposé que l'ACCA prenne en charge le coût des stages de sécurité pour les chefs d'équipe organisés par la Fédération.

Rappel aux chasseurs de petit gibier qu'il est interdit de chasser a moins de 150m des maisons
L'an dernier nous avons eu beaucoup trop de plaintes à ce sujet.

13) Garderie

Rappel une réduction de 10 € est attribuée par queue de renard.

Pour avoir droit à cette réduction il est impératif de ramener les queues soit pendant la chasse le vendredi soir aux permanences soit chez moi hors période chasse.

14) Renard

Si vous voulez tirer des renards du 1^{er} juin au 14 Août à l'approche ou à l'affût avant 10h le matin ou après 18h le soir, merci de me le faire savoir car une délégation de tir ainsi que votre validation de permis sont obligatoires.

15) Jours de chasse au sanglier

Il est proposé que la chasse au sanglier soit ouverte trois jours par semaine le mercredi, samedi et dimanche.

16) Vérification des bêtes

La vérification des bêtes prélevées s'effectuera au local chez Jo à 18h30.

17) Scouts de France

Cette année nous avons prêté gracieusement notre local aux Scouts de France, groupe des Louveteaux de Saint Joseph de Grenoble, pour la période du 16 au 26 juillet.

Il y aura 25 enfants de 9 à 11 ans et 7 encadrants

18) Ball-Trap

Deux mots sur le BT

Le Ball-Trap se déroulera cette année derrière le stade de foot le 4 et 5 Juillet.

Je remercie les chasseurs qui ont répondu présents par le biais de leurs chefs d'équipe pour l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président :
Patrick Coillard

Le Trésorier :
Gilles Alberti